

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-236

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 mai 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-236</i>

Economie sociale et solidaire - Feuille de route ESS 2022-2026 - Aide à l'investissement immobilier en faveur de La Ruche Développement Bordeaux en 2023 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation

La Ruche Développement Bordeaux est un établissement secondaire de l'entreprise La Ruche Développement (Société par actions simplifiées (SAS)) fondée à Paris en 2008. L'antenne bordelaise s'est implantée en 2014, sous la forme d'un coworking, et a été agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) en 2019.

Créé par des entrepreneurs pour des entrepreneurs, La Ruche est aujourd'hui un réseau de 12 lieux dédiés à l'innovation sociale et à l'entrepreneuriat. Sa mission principale est l'accompagnement et la formation de toute personne souhaitant lancer son entreprise responsable afin d'accélérer son démarrage, professionnaliser ses pratiques dans l'objectif d'un impact positif pour la société et/ou l'environnement.

Les activités d'incubation ont pour publics cibles les personnes éloignées de l'emploi, les résidents des quartiers prioritaires politique de la ville, les femmes entrepreneures, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire et les projets d'entreprises à impact social et/ou environnemental.

Parmi les différents programmes annuels, celui « des Audacieuses » d'une durée de 9 mois, est proposé gratuitement à des femmes entrepreneures qui ont un projet innovant pour répondre à un enjeu majeur de société (social, environnemental etc.) en Nouvelle-Aquitaine. Ce programme, soutenu par Bordeaux Métropole au titre de sa politique Economie sociale et solidaire (ESS), a pour objectif de favoriser plus de mixité dans l'entrepreneuriat et de lever les freins que les femmes peuvent rencontrer.

Présentation du projet immobilier

La Ruche était implantée depuis 2014 à Bordeaux dans des locaux au premier étage de la Philomatique, rue Abbé de l'épée, tout d'abord en tant qu'espace de travail collaboratif, puis, depuis 2018, en tant qu'incubateur dédié aux projets d'innovation sociale. La Philomatique souhaitant utiliser cet espace, La Ruche a déménagé ses activités en décembre 2022 au sein d'un local d'une surface de 170 m² au 1er étage du 98 cours Alsace Lorraine. Auparavant loué par une école privée, il a nécessité de réaliser quelques travaux pour adapter l'espace à l'activité. Son inauguration a eu lieu en février 2023.

Ce nouveau local permet la poursuite des programmes d'accompagnement dits inclusifs car ciblant des publics plus fragiles ainsi que l'activité de coworking auprès des structures de l'ESS et entrepreneurs à impact :

- en proposant des solutions de bureau à temps plein dans un contexte où le marché de l'immobilier est tendu pour les jeunes structures,
- en proposant des événements de sensibilisation à l'ESS au grand public,
- en étant un lieu ressource pour les entrepreneurs et les "curieux" de cet écosystème.

L'espace de 170 m2 comprend :

- un espace de travail composé de 8 bureaux fixes pour l'équipe de La Ruche, un lieu d'accueil et de travail pour la communauté de la Ruche (15 postes partagés) et une salle d'atelier (15-20 personnes assises) réservable,
- un espace de convivialité pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes.

En vue de réaliser les travaux d'aménagement, l'entreprise sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de 5 764€ soit une participation métropolitaine de 21,5% sur un plan de financement total de 26 841€, dont 20 230€ de loyers la première année.

L'aménagement nécessite les opérations suivantes :

- la remise aux normes d'une partie de l'électricité,
- l'aménagement de l'espace : dépose de cloisons pour agrandir l'espace convivial/coworking,
- le rafraîchissement des peintures murales,
- l'installation d'une kitchenette.

Plan d'investissement 2023

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements immobiliers Installations, aménagements	6 610	Fonds propres	21 076	78,5%
Loyer annuel	20 230	Aides à l'investissement Bordeaux Métropole	5 764	21,5%
Total (en €)	26 840	Total (en €)	26 840	100%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L.1511-3,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2022-185 du 7 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 9 janvier 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques ESS créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5 764 € au titre du programme immobilier 2023 de l'entreprise La Ruche Bordeaux,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'entreprise La Ruche Bordeaux,

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2023 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	
	Monsieur Alain GARNIER